



**COMMUNE DE CLANS**  
 EXTRAIT DU REGISTRE  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjointes, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.

Absents excusés : SAMPEDRO Nathalie représentée par JACOB Patrick.

Absents :

*Convocation du : 21 septembre 2020*

*Nb de membres : 15  
 Présents : 15  
 Votants : 15  
 Pour : 15  
 Contre :  
 Abstention :*

**Délibération n° 2020\_27D : Subvention Association Ecole de Danse des 2 vallées**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Ecole des deux Vallées qui intervient tous les mercredis après-midi auprès des enfants clansois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- DECIDE d'attribuer à l'association Ecole de Danse des 2 Vallées une subvention exceptionnelle de 300 €,
- CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette opération.

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
 Après dépôt en préfecture le 29/09/2020  
 Et publication ou notification du 29/09/2020*



Le Maire

Roger MARIA